

FI2T : premier diagnostic des effets du Covid-19 sur les entreprises de tourisme

La FI2T a présenté aujourd'hui une étude du cabinet Quantylx mesurant l'impact de la crise du Covid-19 sur 184 entreprises adhérentes, sur les 400 que compte la fédération.

En attendant l'étude en cours de la FTH sur les effets du Covid-19 sur l'hôtellerie, la Fédération Interprofessionnelle du Tourisme Tunisien (FI2T) a présenté aujourd'hui les conclusions d'un sondage auprès de ses adhérents (agences de voyages, centres de thalasso, parcours de golf, maisons d'hôtes...) réalisé entre le 22 et le 27 juin. Ce sondage mesure l'impact de la crise pendant et après le confinement, ainsi que les perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents.

En voici les principales conclusions.

Pendant le confinement :

- la perte moyenne de chiffre d'affaires de ces entreprises était de 83%, induisant un licenciement partiel ou total des salariés de 42% ;
- 72,5% des entreprises participantes étaient non satisfaites des mesures étatiques et 53% des adhérents jugeaient qu'il y avait une absence totale de mesures d'accompagnement de l'Etat à leur égard.

Après le confinement :

- seuls 69% des adhérents ont repris « *totale*ment » ou « *partielle*ment » leur activité ;
- 48% des entreprises ont procédé à des licenciements. L'effectif d'employés licenciés par l'ensemble des adhérents se monte à 71%. Les centres de thalasso affichent le plus haut taux de licenciement (80%) suivis par les agences de voyages (50%) ;
- 70% des adhérents ont entamé la réouverture avec une trésorerie négative.

L'étude de Quantylix s'achève sur une estimation des perspectives du secteur telles qu'estimées par les adhérents de la FI2T. A cet égard, 89% des entreprises estiment que la baisse de l'activité va durer encore « *plusieurs mois et peut atteindre un an* ». En même temps, 57% des répondants ne prévoient pas de licenciement au sein de leur personnel. Parmi les mesures attendues, une majorité d'entreprises (51%) cite des « *prêts garantis par l'Etat* » et 44% réclament un délai ou une exonération des charges patronales.

Le Président de la FI2T, Housseem Ben Azzouz, a souligné à ce propos que les crédits annoncés ne sont garantis qu'à hauteur de 20% par l'Etat : « *C'est la réponse que ma donnée ma banque* », a-t-il précisé.

Il a conclu sur la nécessité d'entamer les réformes prévues pour le secteur depuis plusieurs années.